

## Demande de pré-certification d'un projet, avec le label de la Fondation Nature & Économie

---

**« Nous désirons faire certifier notre projet de construction, car sa réalisation prévoit une part importante de surfaces proches du naturel. »**

### Déclaration volontaire

Nous confirmons que toutes les indications données dans cette demande de pré-certification sont conformes et nous nous engageons de notre plein gré à respecter tous les critères du label de qualité de la Fondation Nature & Économie sur notre site d'activité.

---

Requérant / Propriétaire

Dénomination du site

Adresse physique

Date

Signature

Tampon de l'entreprise

---

Veuillez renvoyer le présent formulaire de demande de certification dûment complété, un plan du site indiquant les surfaces naturelles (types de surfaces, superficies, avec si possible une liste des plantes et / ou semences, etc.), ainsi qu'un dossier photo (sur CD ou clef USB) à l'adresse suivante :

Fondation Nature & Économie, case postale 306, 1820 Montreux 2

## Indications relatives au site et à la personne contact

---

### Requérant / propriétaire

Entreprise / régie immobilière

Personne de contact

Rue et n° / case postale

Titre ou fonction (personne de contact)

NPA / Lieu

Numéro de téléphone (personne de contact)

Canton

Adresse courriel (personne de contact)

### Concepteurs en charge du projet

Entreprise / bureau d'étude

Personne de contact

Rue et n° / case postale

Titre ou fonction (personne de contact)

NPA / Lieu

Numéro de téléphone (personne de contact)

Canton

Adresse courriel (personne de contact)

Adresse de facturation exacte

## Liste de vérification et suggestions

La liste suivante donne des exemples de types de surfaces et d'éléments pouvant être pris en compte dans les superficies proches du naturel.

Toutes les surfaces considérées comme étant proches du naturel doivent être aménagées avec des végétaux indigènes et adaptées au site; les plantes exotiques invasives (néophytes invasives) ne sont pas tolérées.

|  |                |
|--|----------------|
| <b>Flore</b>   |                |
| Prairies fleuries extensives, prairies maigres   | m <sup>2</sup> |
| Massifs de vivaces ou de plantes couvre-sol  | m <sup>2</sup> |
| Surfaces rudérales   | m <sup>2</sup> |
| <b>Zones humides et cours d'eau</b>  |                |
| Mares, étangs, ruisseaux à ciel ouvert   | m <sup>2</sup> |
| Fossés d'infiltration, bassins de rétention proches du naturel   | m <sup>2</sup> |
| Zones humides et marais  | m <sup>2</sup> |
| <b>Surfaces perméables</b>   |                |
| Surfaces de circulation perméables (routes, chemins, places de stationnement, etc.)  | m <sup>2</sup> |
| <b>Végétalisation du bâti</b>  |                |
| Toitures végétalisées proches du naturel et riche en structures  | m <sup>2</sup> |
| Façades végétalisées (plantes indigènes)   | m <sup>2</sup> |
| Végétalisation proche du naturel des terrasses et des balcons  | m <sup>2</sup> |
| <b>Arborisation</b>  |                |
| Arbres isolés d'essence indigène, vergers haute tige, arbres d'alignement  | m <sup>2</sup> |
| Surfaces forestières proches du naturel  | m <sup>2</sup> |
| Bosquets et massifs d'arbustes indigènes   | m <sup>2</sup> |
| <b>Surfaces de loisirs</b>   |                |
| Places de jeux en matériaux naturels   | m <sup>2</sup> |
| Gazons fleuris avec mélange de semences indigènes et d'origine régionale (adaptées au site)  | m <sup>2</sup> |
| Structures naturelles existantes préservées (arbres, bosquets, haies, cours d'eau, etc.)   | m <sup>2</sup> |
| Murs en pierres sèches   |                |
| Haies  |                |
| Tas de bois  |                |
| Tas de pierres ou de branches  |                |
| Nichoirs / hôtels à insectes (abeilles, guêpes sauvages, ...)  |                |
| Nichoirs (Oiseaux, chauves-souris, loirs, ...)   |                |
| <b>Surfaces proches du naturel sur l'entier de la parcelle</b>   | m <sup>2</sup> |
| Surface totale du site (Totalité de la (des) parcelle(s): bâti et surfaces résiduelles)  | m <sup>2</sup> |
| Surfaces bâties  | m <sup>2</sup> |
| <b>Part des surfaces proches du naturel en % des surfaces résiduelles</b><br>(Surface du site – surface du bâti = surfaces résiduelles = 100%) | %              |

# Pré-certification Nature & Économie

---

## Principes

Notre espace urbain pourrait être plus naturel, plus fleuri, plus coloré et plus vivant. Quelques mesures simples à mettre en place suffiraient pour augmenter sensiblement sa qualité de vie. Le potentiel en surfaces à rendre plus naturel est énorme. Avec votre collaboration et celle de nombreux d'autres partenaires, la Fondation Nature & Économie s'applique à valoriser ce potentiel en s'appuyant sur la « Stratégie Biodiversité Suisse » du Conseil fédéral.

La « pré-certification Nature & Économie » est une reconnaissance pour des aménagements extérieurs qui laissent davantage d'espace à la nature en zone urbaine. Il est possible d'en faire la demande, aussi bien pour des sites d'habitation (de plus de 15 appartements) que pour des sites d'activité.

À la fin des travaux, il est possible de demander la certification définitive « Nature & Habitat », « Nature & Activité », etc..

Pour obtenir la « pré-certification Nature & Économie », certaines exigences doivent être remplies. Ces critères ont été élaborés par les responsables de la Fondation, en collaboration avec des administrations en charge de l'aménagement du territoire et des professionnels de la protection de la nature, de l'urbanisme et de l'architecture du paysage.

La Fondation Nature & Économie est la seule institution qui décerne un label pour des aménagements extérieurs proches du naturel au plan suisse. La « pré-certification Nature & Économie » donne une plus-value au projet, aussi bien par rapport aux autorités que pour attirer de futurs utilisateurs. En outre, un aménagement proche du naturel planifié avec soin permet d'éviter certains coûts lors de la construction et, à long terme, lors de l'entretien. Une telle planification peut également diminuer les risques d'opposition ou de charges supplémentaires lors de la mise à l'enquête.

Le critère principal pour l'obtention de la « pré-certification Nature & Économie » est **qu'au moins 30 % des surfaces extérieures soient prévues d'être aménagées et entretenues de manière naturelle.**

Pour chaque type de site (activité, habitat, ...) **se référer également aux exigences minimales et recommandations énumérées dans le document de demande de certification correspondant.**

## Démarche

À la réception du formulaire de demande de certification, la Fondation Nature & Économie met à disposition un auditeur accrédité. Celui-ci examine les documents décrivant les aménagements extérieurs prévus et, le cas échéant, propose des mesures et des étapes d'amélioration. Se basant sur le dossier de demande de pré-certification et sur les recommandations de l'auditeur, le Conseil de Fondation statue sur la remise de la « pré-certification Nature & Économie ».

## Objet du contrat et prestations

L'accord entre le demandeur et la Fondation Nature & Économie couvre les prestations suivantes :

- Prise de connaissance du projet par l'auditeur.
- Discussion en commun et évaluation de la planification.
- Identification d'éventuelles faiblesses et propositions de modifications.
- Rédaction d'un rapport d'évaluation.
- En cas d'évaluation positive : remise de la « pré-certification Nature & Économie ».

Les prestations de la part de la Fondation Nature & Économie sont de l'ordre de 15 heures de travail.

## Coût de la pré-certification

Le coût forfaitaire pour la « pré-certification Nature & Économie » se monte à Fr. 2500.– hors TVA, aussi bien pour les sites d'activité que pour les sites d'habitation.

## Montants de la certification définitive

À la fin des travaux, y compris les aménagements extérieurs, le maître d'ouvrage peut faire la demande d'une certification définitive. Celle-ci comporte une visite du site et un rapport d'audit réalisés par un professionnel de la Fondation Nature & Économie.

Sur la base de ce rapport d'audit, le Conseil de Fondation statue sur la certification définitive. Les coûts pour la certification définitive (y c. l'envoi d'un certificat encadré, l'intégration dans la rubrique « Sites certifiés » sur la page internet de la Fondation Nature & Économie, la rédaction et l'envoi d'un communiqué de presse) se montent à :

La cotisation annuelle couvre les frais de recertification (visites d'audit) au minimum tous les 5 ans (la première visite de recertification a lieu, si possible, après 3 ans), des prestations d'assistance et de conseil pour l'amélioration continue des qualités naturelles du site, ainsi que l'envoi d'un rapport annuel sous forme électronique.

La « pré-certification Nature & Économie » **n'est pas** une condition pour la certification définitive.

### Nombre de collaboratrices et de collaborateurs

|                       | Forfait de certification | Cotisation annuelle |
|-----------------------|--------------------------|---------------------|
| 1–25 personnes        | Fr. 1500.– hors TVA      | Fr. 200.– hors TVA  |
| 26–100 personnes      | Fr. 2500.– hors TVA      | Fr. 300.– hors TVA  |
| plus de 100 personnes | Fr. 3500.– hors TVA      | Fr. 700.– hors TVA  |

### Nombre d'appartements

|                          | Forfait de certification | Cotisation annuelle |
|--------------------------|--------------------------|---------------------|
| 15–100 appartements      | Fr. 2500.– hors TVA      | Fr. 500.– hors TVA  |
| 101–200 appartements     | Fr. 3500.– hors TVA.     | Fr. 500.– hors TVA  |
| 201–500 appartements     | Fr. 5000.– hors TVA      | Fr. 700.– hors TVA  |
| plus de 500 appartements | à convenir               | à convenir          |

### Nombre d'élèves

|                    | Forfait de certification | Cotisation annuelle |
|--------------------|--------------------------|---------------------|
| jusqu'à 500 élèves | Fr. 1500.– hors TVA      | Fr. 200.– hors TVA  |
| plus de 500 élèves | Fr. 2500.– hors TVA      | Fr. 500.– hors TVA  |

#### Partenaires

Office fédéral de l'environnement OFEV, Association Suisse de l'industrie des Grapiers et du Béton ASGB, Migros, Losinger Marazzi SA, Winkler & Richard AG, JardinSuisse

#### Partenaires de projets

Canton de Vaud, Industrielle Werke Basel, Regionalkonferenz Umweltschutz Luzern.